

TABLETTES HISTORIQUES.

... Sed motos præstat componere fluctus.

VIRG.

NOUVELLES EXTÉRIEURES.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

New-York, 4 août. — Les réfugiés de Saint-Domingue, qu'une proclamation des commissaires du directoire exécutif avait invités à retourner sur leurs habitations, ont encore été forcés d'abandonner leur pays, et de se soustraire par la fuite aux nouvelles persécutions qu'on leur suscite. Soixante familles sont arrivées dernièrement du île Saint-Nicolas, où elles s'étaient d'abord réfugiées, mais d'où le commandant anglais les a renvoyées, faute de vivres.

La situation des Anglais et des Français est à peu près la même dans cette colonie. Les premiers sont trop peu nombreux et trop réduits par les maladies pour rien entreprendre, et les autres trop divisés pour chasser entièrement leurs adversaires.

SUÈDE.

Stockholm, 5 septembre. — Dimanche, 3 de ce mois, à dix heures du soir, notre bien-aimé monarque est rentré dans ses états, S. M. a pris le chemin d'Ystad et de Carlskrona pour y donner l'ordre d'équiper une petite flotte composée d'un vaisseau de ligne, d'une frégate et de quelques cutters. Cette escadre, sous les ordres du grand-amiral, comte de Wachtmeister, ira prendre notre future reine à Wismar. De Carlskrona le roi a pris le chemin d'Upsal, où il a rendu une visite au comte Charles de Sudermanie et à son épouse. Il a encore visité sur sa route la reine-mère, et est arrivé aujourd'hui dans cette capitale. Le grand-amiral partira, dit-on, sur la fin de cette semaine. C'est pour cette époque que, d'après les ordres de S. M., doit être prête la flotte.

ALLEMAGNE.

Ratisbonne, 7 septembre. — Le besoin de la paix se fait sentir à tous les Etats de l'Empire. Le cercle de Franconie vient, à l'instar de celui du Haut-Rhin, de demander l'intervention de S. M. l'Empereur pour obtenir de la France une paix constitutionnelle. On dit que l'électeur de Mayence va être chargé de faire cette démarche au nom de tout l'Empire.

Francfort, 13 septembre. — On ne parle ici que de paix. On prétend que l'archiduc Charles a reçu d'Udine les nouvelles les plus satisfaisantes. Des lettres de Vienne nous annoncent qu'au départ du dernier courrier pour le lieu des conférences, il s'est répandu que tout était convenu entre les parties, et que la conclusion de la paix tant désirée allait avoir lieu. Cependant tous ces bruits semblent plus fondés sur le désir qu'on a de les voir se réaliser, que sur des avis bien authentiques.

P A R I S.

Nous avons dit dans notre N^o. I^{er} que l'armée de l'empereur, en Italie, serait de 120 mille hommes; une lettre de Vienne, insérée dans la gazette de Hambourg, porte que cette armée est aujourd'hui de 132 mille hommes, et qu'en cas de reprise d'hostilités, elle recevra encore depuis sans renforts.

La même lettre nous apprend que 12 mille Dalmates qui étaient au service de la république de Venise, sont passés à celui de l'empereur; mais on ignore s'ils y seront employés comme troupes de ligne ou comme milice, à l'instar des Croates. La décision de ce point n'a d'intérêt qu'autant qu'elle donnerait à connaître si la Dalmatie sera regardée, ou non, comme province autrichienne.

— On mande de Schaffhouse que le feld-maréchal, comte de Clairfait, est dangereusement malade à Vienne, et que le prince Frédéric d'Orange, qui a reçu, il y a trois ans, une blessure à l'épaule, est aussi fort incommodé.

Fête du premier vendémiaire.

L'anniversaire de la république fut annoncé dès le matin par des salves d'artillerie. A midi le directoire, accompagné de son cortège, se rendit à l'hôtel des Invalides.

Tous les militaires blessés étaient réunis dans l'église de cet établissement. Le directoire se plaça sur une estrade au son de la musique militaire. Le commandant présenta au directoire trois militaires qui avaient été élus par leurs camarades pour recevoir les éloges adressés à tous. Chacun d'eux avait perdu quelques membres en combattant pour la république. Ils reçurent du président Réveillère l'accolade fraternelle et une médaille d'argent; elle représente, d'un côté, la république offrant une couronne de laurier; sur l'autre sont écrits ces mots: *La république française à ses défenseurs.*

Voici le discours que le président du directoire a adressé à ces trois militaires représentant le corps des invalides:

Ce n'est qu'avec le sentiment de la plus profonde reconnaissance que les vrais amis de la patrie se trouvent au milieu de tant d'hommes généreux! Pour l'honneur de la France et le maintien de la liberté, ils se devouèrent courageusement à la mort au sein des combats, et s'exposèrent à des mutilations souvent plus pénibles que la perte de la vie!

Qui peut donc aborder cette enceinte? qui peut contempler ces trophées? qui peut envisager ces vénérables vieillards blanchis sous le harnais militaire, et cette jeunesse ardente, couverte d'honorables blessures, sans livrer son cœur à tout l'enthousiasme que peuvent inspirer l'amour de la patrie et les charmes de la liberté?

Combien elle est molle et dégénérée cette jeunesse qui trains sa vie dans l'oisiveté et la débauche, puisque la vue de ces monuments et l'exemple de tant de braves qui firent de si grands sa-

erifices à la gloire de leur pays et à la constitution républicaine, ne l'arrachèrent pas à son indigne paresse, à ses honteux plaisirs, et ne la firent pas voler dans les camps pour y partager les dangers et la renommée de ceux qui combattent pour une aussi noble cause!

Eh! que dis-je? loin de les imiter, ces héros dont les hauts faits et la valeur feront l'étonnement de la postérité, n'a-t-on pas osé naguères insulter à des blessures que tout homme digne de ce nom devrait s'enorgueillir de porter?

Ah! c'est en vain, braves guerriers vétérans, que de vils enfans de la mollesse et du vice essayèrent d'atténuer votre gloire, pour diminuer leur propre infamie! vos noms seront inscrits au rang de ceux des héros, lorsque les leurs, au contraire, seront placés au-dessous de celui-là même du lâche Thersite.

Mais laissons ces tristes pensées! le jour de la fête de la république, occupons-nous uniquement de ce qui doit porter la joie dans l'âme des républicains, réchauffer le sein de tout citoyen, y faire naître les sentimens les plus élevés, et montrer la liberté dans tout son éclat et avec tout son prix! Eh! quoi de plus propre à remplir cet objet, que de rappeler les victoires qui assurèrent notre indépendance, et que vous payâtes au prix de votre sang; que d'attirer la vénération publique sur des infirmités et des blessures que vous ne dûtes qu'au plus généreux dévouement; que de répéter enfin solennellement les actions de grâces qui sont également et dans le cœur et sur les lèvres de tous les vrais Français?

Ces couronnes, posées sur la tête de vos trois camarades désignés par vous, sont l'emblème du laurier décerné par le peuple français à nos invincibles armées; laurier qui reverdira d'âge en âge, jusques dans les temps les plus reculés.

Les trois médailles remises entre leurs mains perpétueront le souvenir de cette heureuse journée.

Non, braves guerriers vétérans, depuis son installation, le directoire exécutif n'a pas eu d'instant plus délicieux que celui-ci, puisqu'il se trouve au milieu de vous, qu'il y est l'organe d'une nation reconnaissante, et qu'enfin il peut confondre ses vœux avec les vôtres pour la stabilité de la constitution de l'an 3, pour la tranquillité, la prospérité et la gloire de la république.

Après cette cérémonie, le directoire exécutif, les trois militaires élus et le cortège se rendirent au Champ-de-Mars.

Les autorités constituées, l'institut national et les professeurs des écoles centrales prirent place sur le tertre élevé au pied de la statue de la liberté.

Plusieurs trophées étaient élevés des deux côtés du tertre et portaient les inscriptions suivantes:

Aux braves qui sont morts pour la république.

A nos intrépides armées.

Aux législateurs de la république.

Aux magistrats de la république.

Aux écrivains patriotes.

Aux vrais amis de la constitution de l'an 3.

Des militaires blessés, des pères et mères de défenseurs de la patrie, morts les armes à la main, défilèrent devant le directoire et prirent place à l'un des côtés du tertre. Le directoire s'assit au haut d'une estrade élevée sur ce même tertre: les ministres étaient rangés autour de lui. Des places furent occupées au sein de l'estrade par le corps diplomatique. Une symphonie, exécutée par le conservatoire de musique, précéda le discours du président du directoire, qui fut prononcé ainsi qu'il suit:

Grâces te soient rendues, souverain arbitre des destinées de l'univers! grâces te soient rendues, la France est république!

Depuis un grand nombre de siècles, le despotisme avait éteint le génie de la liberté, qui couvrit jadis les bords de la Méditerranée de républiques florissantes. Si quelques peuples, en petit nombre et à de longs intervalles, secoururent depuis le joug d'un seul, ce fut pour se courber, presque à l'instant, sous la main d'un nouveau maître ou sous la verge non moins avilissante de l'aristo-

cratie et du fanatisme. L'esclavage, la superstition et l'ignorance avaient assujéti les nations; presque nulle part, sur notre continent, il n'existait de liberté réelle et d'égalité politique.

Depuis que des communications plus fréquentes avaient rapproché les peuples, et que le flambeau de la philosophie commençait à les éclairer, leurs dominateurs, effrayés des progrès de la raison, avaient formé une ligue impie, pour éteindre les lumières ou pour en empêcher les effets. Reunissant ensuite les anneaux de la servitude que chacun d'eux tenait séparément dans sa main, ils en forgeaient, dans l'ombre de leurs antres politiques, une chaîne oppressive qui devait bientôt environner le globe sans interruption. Leurs sanglantes querelles sur la portion du lien dont chacun d'eux devait obtenir la garde, n'avaient fait que rendre plus unanime leur accord pour en aggraver le poids et en hâter l'exécution; ils croyaient leur ouvrage à son terme... il allait être brisé.

Tout-à-coup, touché de nos misères, tu fais naître dans nos cœurs une ardeur devenue presque inconnue; nos âmes s'agrandissent, ta voix puissante fait entendre le cri de la liberté! Répété par le peuple français dans un concert unanime, ce cri ravissant remonte jusqu'à toi. Les enfans de l'antique Gaule ne sont plus des esclaves, et sont redevenus des hommes! ils savent avec un travail opiniâtre ce trône et ces dominations qui, par leur liaison et leur masse épouvantable, les écrasèrent pendant tant de siècles. A peine trois années se sont écoulées, la monarchie la plus ancienne, la plus puissante et la plus durable en apparence, s'est écroulée avec fracas!

Et grâces te soient rendues, souverain arbitre des destinées de l'univers! grâces te soient rendues, la France est république!

Cependant d'indignes Français, mélange bizarre de bassesse et d'orgueil, quittent leurs foyers et vont prendre les armes contre la patrie; ils pressent les puissances d'embrasser leurs querelles: celles-ci, désespérées de voir interrompue et brisée une chaîne qui leur coûta tant de soins, s'avancent avec des forces immenses pour rétablir la monarchie, ou plutôt pour s'en partager les débris... C'en est fait, la France tombe dans l'abîme!... Mais elle est soutenue par ta main! Le cri de guerre retentit de toutes parts; de toutes parts on forge des armes, et notre vaillante jeunesse, animée par ton souffle divin, forme, par enchantement, des armées formidables: tu places dans le cœur de nos soldats ce bouillant courage qui fait tout vaincre, tu accordes à leurs chefs cette valeur tranquille et ce coup-d'œil sûr, qui font tout prévoir et tout réussir. Le signal est donné, et bientôt les innombrables cohortes de nos ennemis sont dissipées par la baïonnette des républicains, comme les colonnes d'une épaisse fumée par le vent de la tempête!

L'ambition et le brigandage, profitant du trouble inséparable de mouvemens aussi profonds et aussi multipliés, avaient élevé momentanément le trône affreux de la terreur sur les débris de celui des rois. Les vrais amis de la liberté, dirigés par toi, le firent disparaître en un jour. L'olivier de la paix vint successivement embellir nos trophées; une constitution fut créée, et, malgré les efforts du royalisme et de l'aristocratie, rendus vains dans la glorieuse journée du 13 vendémiaire, cette constitution, exécutée dans toutes ses parties, fixa le sort de la France; et c'est alors, sur-tout alors, que les patriotes éclairés durent s'écrier, dans la joie de leur cœur: Grâces te soient rendues, souverain arbitre des destinées de l'univers! grâces te soient rendues, la France est république!

(La suite demain.)

Au quartier-général, à Wetzlaer, le 3e jour complémentaire, 5e année républ., à 5 heures du matin.

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF,

Le général de division Debelle, commandant en chef l'artillerie de l'armée de Sambre et Meuse.

Citoyens directeurs,

La nouvelle que je vous annonce doit affliger tous les amis de la république. Le général Hoche, dont la santé

était altérée depuis long-temps par les fatigues et le travail , vient d'expirer dans mes bras après une crise de six heures. Cette perte inattendue prive le gouvernement d'un de ses plus zélés défenseurs , et laisse l'armée sans chef. En attendant que vous ayez donné des ordres pour le remplacer , le général Lefebvre , comme plus ancien divisionnaire , prendra le commandement. Ma plume se refuse à vous en écrire davantage. Je pleure un frère et un ami ; la patrie doit pleurer un de ses plus fermes soutiens.

DEBELLE.

Au quartier-général à Wetzlaer, le troisième jour complémentaire de l'an 5 de la répub. française.

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF,

Le général de division, commandant en chef l'artillerie de l'armée de Sambre et Meuse.

Je vous ai écrit ce matin dans les larmes , citoyens directeurs , au milieu d'une famille et d'amis éplorés , et je n'ai pu vous donner aucun détail sur les circonstances qui ont enlevé à la France le général Hoche.

Doué d'un tempérament robuste et ardent , quoique d'une sensibilité de nerfs extraordinaire , le général Hoche n'éprouvait que des sensations vives et brûlantes ; le moindre sentiment l'affectait au-delà de toute expression : la révolution ne fit que développer davantage ce tempérament. Jeté sur un grand théâtre , Hoche a employé toutes ses facultés pour remplir dignement le rôle éminent qu'il était destiné à jouer ; il les a usées à force de travail. Les contrariétés qu'il a éprouvées lors de son emprisonnement sous le règne de Robespierre , les fatigues extraordinaires qu'il s'est données dans les départemens de l'Ouest pour pacifier ce pays , le mauvais succès de l'expédition d'Irlande et les dangers qu'il courut sur mer , les accusations portées contre lui à la tribune nationale par les derniers conspirateurs , l'ardeur qu'il a mise à les confondre ; tout cela a épuisé ses forces , et ranimé , avec des symptômes effrayans , il y a environ un mois , un rhume et une oppression de poitrine que déjà il avait éprouvés à Brest , mais qu'il avait alors trop négligés. Tous les secours de l'art n'ont pu le sauver. Depuis sept ou huit jours il éprouvait de temps en temps des crises de suffocation , qui ne se calmaient qu'à force de soins et après des souffrances inouïes ; et la moindre occupation produisait une de ces crises. Enfin , hier sur les dix heures du soir , après avoir passé une journée assez calme , s'être même occupé de quelques affaires , ses souffrances redoublent , une suffocation horrible lui fait perdre connaissance ; et , après six heures de douleurs qu'on ne peut dépeindre , il mourut dans mes bras.... Demain son corps sera ouvert , afin de détruire les bruits d'empoisonnement qui se sont déjà répandus. Après demain il partira de Wetzlaer avec toute la pompe convenable pour être transféré à Coblenz , où il sera enterré à côté du général Marceau , dans le fort de Pétersberg.

Salut et respect , DEBELLE.

DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Extrait des registres des délibérations du directoire exécutif.

Paris , ce 2 vendémiaire , an VI de la république , une et indivisible.

Le directoire exécutif , informé de la mort du général Hoche , commandant en chef les armées de Sambre et

Meuse et de Rhin et Moselle , décédé à Wetzlaer le 3^e jour complémentaire de l'an 5 de la république , dans la trentième année de son âge , arrête qu'il y aura , décadi prochain , au Champ-de-Mars , une cérémonie funèbre en mémoire de ce général. Le ministre de la guerre et celui de l'intérieur se concerteront pour le mode d'exécution à présenter au directoire exécutif. Le présent arrêté sera imprimé et affiché.

Pour expédition conforme , le président du directoire exécutif , signé L. M. REVEILLÈRE - LÉPEAUX ; par le directoire exécutif , le secrétaire-général , signé LAGARDE.

Arrêté du directoire exécutif , du 2 vendémiaire an 6.

Le directoire exécutif arrête que le général de division Augereau est nommé général en chef , commandant les armées de Rhin et Moselle et de Sambre et Meuse.

Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera imprimé.

Signé , L. M. REVEILLÈRE-LEPEAUX.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence de JOURDAN.

Séance du 3 vendémiaire an 6.

Le résultat du scrutin pour le renouvellement du bureau donne , sur 208 votans , 183 suffrages à Jourdan (de la Haute-Vienne.) Il est proclamé président. Les nouveaux secrétaires sont Syeyes , Chazal , Grelier , Pison-Galand.

Revenu des Pyrénées-Orientales , où il se trouvait par congé , Izod , après avoir vanté le patriotisme des administrateurs et des administrés de ce département , applaudit aux événemens du 18 fructidor , et prête le serment de haine à la royauté et à l'anarchie , de fidélité à la république et à la constitution de l'an 3.

Dufay , Bordas , Eschassériaux l'ainé appellent tour à tour les regards du conseil sur la situation actuelle des colonies. « Vaublanc , disent-ils , voulait les détacher de la métropole ; il est urgent de les rattacher au gouvernement républicain , en y organisant l'instruction publique , l'administration , les tribunaux ; en y mettant , en un mot , la constitution en activité. » — Le conseil invite la commission , chargée du travail relatif à la division territoriale des colonies , à présenter incessamment son rapport.

Le directoire se plaignait , il y a quelques jours , par un message , des entraves mises au service de la trésorerie par l'un des commissaires. Bion s'étonne de ce que la commission des finances n'a point encore présenté ses vues sur ce message qui lui fut renvoyé. En vain , la commission , selon l'opinant , présenterait-elle aux besoins du gouvernement les ressources les mieux combinées. Que servira son zèle , si les commissaires de la trésorerie apposent sur les caisses le sceau de leur veto ? L'intérêt public ne permet donc pas un plus long délai au silence de la commission sur le message du directoire. — Le rapport sera fait dans la décade.

Tous les journaux ont publié , d'après le *Conservateur* et le *Rédacteur* , la protestation de Camille Jordan , l'un des députés condamnés à la déportation , contre les événemens du 18 fructidor. Michaud la dénonce aujourd'hui au conseil , comme étant , dit-il , la plus forte preuve des espérances non encore évanouies du parti vaincu. On ose , s'écrie l'opinant , on ose dire dans cette protestation que la

représentation nationale est dissoute, et que la salle des conseils ne renferme qu'une poignée de factieux délibérant sous le canon du directoire. Pour réponse à cette calomnie, je demande que la liste des représentans qui n'ont point abandonné leur poste, soit imprimée et distribuée au nombre de douze exemplaires pour chaque membre ».

Cette motion n'est appuyée par personne.

Bailloul: Camille Jordan fut un des agens les plus actifs du royalisme; il est reconnu pour avoir émigré; on montre encore à Londres la maison qu'il habita. Quelle créance pourrait trouver la diatribe d'un si vil ennemi? Le conseil se déshonorerait en s'abaissant à lui répondre. Je demande l'ordre du jour sur la motion du préopinant.

Le président: Elle n'a point été appuyée; il est donc inutile de consulter le conseil.

L'assemblée passe à un autre objet.

Malibran, par motion d'ordre: Le vainqueur de Wissembourg, le libérateur de Landau, l'exterminateur des émigrés à Quiberon, le pacificateur de la Vendée, la terreur du Rhin, Hoche n'est plus. Quiconque, à cette triste nouvelle, ne sentit pas son cœur brisé par la douleur; non, il n'est point un français. . . . Hoche n'est plus! Pleurez, braves compagnons de sa gloire, intrépides militaires qu'il conduisit à la victoire! . . . Républicains, ô vous tous qu'embrase l'amour sacré de la patrie, pleurez! . . . Le panégyrique des exploits de ce jeune héros, l'éloge de ses vertus civiles appartiennent sans doute à l'histoire; son burin gravera le nom de Hoche dans les fastes de la postérité, à côté des noms des Turenne et des Brutus; mais la reconnaissance nationale est une dette que nous devons acquitter; les mânes d'un guerrier citoyen seroient consolés par les regrets d'un peuple libre. La constitution, il est vrai, ne nous permet pas encore d'ouvrir au héros que nous pleurons les portes du Panthéon: mais n'emporterait-il au tombeau que l'admiration stérile des Français, quand les larmes de ses ennemis même ont honoré ses dépouilles mortelles? Je demande que, décadi prochain, dans la commune où siège le corps législatif, et le décadi suivant, dans toute la république, il soit célébré, en l'honneur du général Hoche, une cérémonie funèbre.

Le conseil arrête l'impression de ce discours, et charge une commission de présenter demain un projet basé sur la proposition de Malibran.

Boulay (de la Meurthe) remplace Malibran à la tribune. La mémoire du 18 fructidor doit-elle être perpétuée par un monument? Telle est la question qu'examine l'orateur. Il la considère principalement sous les rapports politiques et moraux. Après avoir remonté à l'aurore de la révolution, il en parcourt successivement les principales époques; par-tout il voit les républicains triomphant du despotisme royal ou du monstre de l'anarchie; par-tout aussi les amis du régime monarchique s'emparant des avantages même de la victoire remportée sur eux; tantôt arrêtant dans son cours le char de la révolution, tantôt le précipitant au-delà des bornes prescrites par la sagesse; et nouveaux Anthès,

sinon plus forts, du moins plus audacieux après une défaite, se relevant pour attaquer la république avec les armes de la liberté même.

L'orateur passe ensuite aux événemens du 18 fructidor. « La constitution, dit-il, fut, il est vrai, un moment violée. Mais le voile passager qui la couvrit devait la sauver du dernier outrage. Le corps législatif sanctionna le triomphe du directoire, et les amis de la liberté ne virent dans ce triomphe qu'un coup d'état devenu nécessaire pour arracher la patrie des bords de l'abîme. Mais le caractère le plus auguste de cette journée (ajoute l'orateur), c'est qu'elle ne fut souillée par aucune goutte de sang: l'humanité n'a point à gémir de la victoire.

Boulay termine en votant pour l'érection du monument, et propose à la sagesse d'une commission ces deux problèmes à résoudre?

1°. Quel est le mode d'ostracisme ou de déportation le plus conforme à la justice?

2°. En cas d'opposition entre le corps législatif et le directoire, quel peut être le moyen de lever les obstacles qui entraveraient la marche constitutionnelle?

Boulay (de Morbihan) objecte que le corps législatif ne peut, sans déroger à sa dignité, s'élever des statues de ses propres mains. Ph. Delville partage cette opinion. Poulain-Grandpré la combat, par l'exemple du 10 août et du 9 thermidor, deux des principales fêtes nationales instituées par le corps législatif, vainqueur dans l'une et l'autre journée.

Le conseil ajourne à demain la suite de la discussion, et ordonne l'impression de tous les discours. Celui de Boulay (de la Meurthe) sera distribué au nombre de six exemplaires.

Séance levée.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen MARBOT.

Séance du 3 vendémiaire, an 6.

Le conseil approuve deux résolutions: la première réduit à un franc le droit d'enregistrement auquel sont assujéties les mutations d'inscriptions.

Le second maintient les dispositions de la loi du 3 septembre 1792, relatives à la contribution qui doit être imposée sur les maisons de campagne et sur les habitations rurales.

Deux autres résolutions sont rejetées; la première ôtait au gouvernement le droit de décacheter les lettres venant de l'étranger, ou destinées pour lui.

La seconde confirmait les opérations de la seconde section de l'assemblée primaire du canton de Monistrol, département de la Haute-Loire.

Séance levée.

PECQUEREAU.

Le prix de ce Journal est de 9 livres pour trois mois. On s'abonne au Bureau, rue de la Feuillade, près la Place des Victoires, N°. 1; et dans les Départemens, chez tous les Directeurs des Postes et principaux Libraires.

Les lettres et l'argent doivent être adressés, franc de port, au citoyen Lecerf, directeur, à l'adresse ci-dessus indiquée.

DE L'IMPRIMERIE DES TABLETTES HISTORIQUES, rue de la Feuillade, près la place des Victoires, N°. 1.